

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE À SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960¹

RATIFICATION

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :

25 mars 1966

PAYS-BAS

(Pour prendre effet le 25 juin 1966.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 5 avril 1966.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93; pour tous faits ultérieurs intéressant cette Convention, voir les Index cumulatifs n° 5 et 6, ainsi que l'Annexe A des volumes 505, 514, 515, 521, 522, 526 et 557,